

Conseil Municipal de Boyer du vendredi 13 JUIN 2025

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Présents : Jean-Paul BONTEMPS, Patrick VION, Jacques HUMBERT, Michel AUFRANC, Jérôme CLEMENT, Marie Agnès SANVERT, Fabienne GAVAND, Vincent PORET, Nicolas CHAMPEME

Excusés : Emeline BERGER, Sylvain DUPUIS, Romain FAIVRE, Nelly LEGLISE, Hubert REVILLOT

Absents : Ludivine LAZARUS.

Pouvoirs :	Nelly Léglise	donne pouvoir à Marie Agnès SANVERT
	Emeline BERGER	donne pouvoir à Jérôme CLEMENT
	Sylvain DUPUIS	donne pouvoir à Patrick VION

Election du secrétaire de séance : CHAMPEME Nicolas : vote à l'unanimité

Approbation du conseil du 16 Mai 2025 : vote à l'unanimité

Ajout urgent de 2 délibérations :

- **Renouvellement de notre certificat PEFC :** accord à l'unanimité des conseillers.
- **Convention avec l'Epicerie Sociale de Tournus :** accord à l'unanimité des conseillers.
- **Vente des purges :** accord à l'unanimité des conseillers.

Liste des délibérations :

- 1- Délibération pour la participation au SIVOS 2ème versement 2025
- 2- Délibération pour travaux de voirie 2025- demande de l'AAP
- 3- Délibération pour la mutation d'1 agent au sein de notre commune
- 4- Délibération pour le poste de Secrétaire Général de Mairie
- 5- Délibération bois de Vaivre parcelle 17
- 6- Délibération pose d'une barrière à l'entrée du bois de Vaivre
- 7- Délibération pour le renouvellement de notre certificat PEFC
- 8- Délibération pour la convention de partenariat avec l'Epicerie Sociale de Tournus
- 9- Délibération Vente des purges

Délibération 1 : participation au SIVOS

Vu la demande de participations de notre commune au SIVOS, participation pour 2025 pour un total de 84 530 € soit : 3 participations de 28 177€.

L'assemblée vote à l'unanimité pour l'application de cette participation pour le 2ème quadrimestre et donne pouvoir au Maire pour le paiement de la 2ème participation d'un montant de 28 177€.

Délibération 2 : Demande de l'Appel à Projet 2025.

Il nous faudra cette année effectuer des travaux de voirie sur notre commune (nous avons mis une somme au budget 2025 afin d'effectuer cette dépense)

Nous souhaitons solliciter une aide du département 71 par le biais de l'AAP 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander l'aide du Département AAP 2025 pour ces travaux de voirie et donne pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 3 : Mutation d'un agent au sein de notre commune

Le CDD de notre agent technique a pour échéance le 31/10/2025.

Nous avons la possibilité de recruter cet agent par mutation entre sa commune d'origine et notre commune. Nous devons effectuer les premières démarches avant le 30/06/2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 1 vote qui s'abstient de lui proposer un nouveau contrat à durée déterminée d'une année et donne autorisation au maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 4 : poste de Secrétaire Général de Mairie (SGM)

Suite à la Loi n°2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, le maire a l'obligation de nommer un agent (et maximum 1 agent, à temps complet ou non complet) aux fonctions de secrétaire général de mairie pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Le Maire a jusqu'au 31/12/2027 pour la mise en conformité avec la Loi. Un agent en C2 peut être nommé SGM.

(L'agent qui occupe à ce jour ce poste en C2 a son CDD qui se termine au 11/04/2026.)

Il nous faut donc dans un premier temps créer le poste de SGM avant recrutement d'un agent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 2 voix « contre » et 10 voix « pour », d'effectuer les démarches nécessaires afin de créer le poste de SGM et donne autorisation au maire pour effectuer le recrutement et signer les documents nécessaires.

Délibération 5 : Parcelle 17 bois de Vaivre

Initialement prévu pour être traité par les affouagistes en 2025, ceux-ci n'ont pas démarré les affouages de cette parcelle.

Le retour d'exploitation des parcelles boisées est de l'ordre de 36 à 37 ans et un gaspillage impensable de bois est constaté depuis plusieurs années maintenant.

L'abattage sanitaire des frênes produit une quantité de bois qui satisfait les affouagistes. Dans ces conditions l'abattage mécanique permettra de gagner une ou plusieurs années dans l'éclaircissement de la parcelle 17.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 2 voix « contre », 3 abstentions, 7 voix « pour » l'abattage mécanique et donne autorisation au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 6 : Barrière à l'entrée du bois de Vaivre

A l'entrée du bois de Vaivre il est nécessaire d'installer une barrière (dépôts sauvages obligent).

Nous pouvons soit en acheter une toute faite pour un budget d'environ 1 200€, soit demander à nos agents techniques de la fabriquer et la poser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour l'enveloppe de 1 200€ et donne autorisation au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 7 : Renouvellement de notre certificat PEFC pour les forêts de Bourgogne Franche-Comté

Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.
Notre adhésion de 5 ans à la certification PEFC arrive à échéance le 31/12/2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement pour 5 ans de cette certification et donne autorisation au maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 8 : Convention de partenariat avec L'Epicerie Sociale de Tournus (voir docs joints)

Avant le 30/06/25 nous devons accepter ou refuser la convention de partenariat (pour une durée de 1 an).
L'association doit nous prévenir par mail de la demande éventuelle d'un de nos habitants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 1 abstention et 11 voix « pour » la convention de partenariat avec l'Epicerie locale de Tournus et donne autorisation au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 9 : Vente des purges (chutes d'exploitation)

Prix de vente : 8 euros le mètre cube. Priorité aux affouagistes puis ouverture aux volontaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses :

-Agent en maladie : reprise ½ temps

-Nettoyage du toit de la mairie par drone

- Cages de foot plus solides école primaire / SIVOS

-Lotissement Les Rigolettes : projet, 3 géomètres ont été sollicités.

-Inspection du réseau pluvial de Limone : passage d'une caméra pour une parfaite connaissance des défauts de ce réseau avant de prendre des décisions pour changer les parties défectueuses.

Séance levée à 20h50.

Signatures :

Secrétaire de séance



Maire

